

# Verschiedenes = **Faits divers**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1930-1931)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

„Kunst und Wirtschaft“ No. 11, Organ des Reichsverbandes der bildenden Künstler Deutschlands entnehmen wir folgende Angaben über den *internationalen Wettbewerb des Museums von Los Angeles für Wandmalereien*:

Die Jury bestand aus 2 Malern und einem Kunstschriftsteller. Von 173 Arbeiten, die eingegangen, waren 55 aus Amerika, je 7 aus Deutschland und Italien, 3 aus Frankreich und eine aus der Tschechoslowakei. Drei Arbeiten wurden zum Ankauf empfohlen, dabei zwei deutsche und eine amerikanische. Von den „Ehrenmeldungen“ entfielen zwei auf Frankreich und 13 auf Amerika. Im Hinblick auf einen andern internationalen Wettbewerb (Sacré Coeur, Barcelona) wird dann die Frage aufgeworfen, ob nicht eine internationale Regelung der Wettbewerbsfragen sich empfehlen würde, da immer Mißstände vorgekommen sind, die Anlaß zur Kritik boten. Jedenfalls will der RVbKD Schritte in dieser Hinsicht unternehmen.

Nos collègues se rappellent sans doute l'entrefilet du numéro d'avril de cette publication: il avait trait au concours pour réclame de la maison *Wander S. A. à Berne*. L'espoir que nous caressions alors, d'une entente sur la question en litige (représentation des artistes dans le jury) s'est montré mal fondé; ainsi que nous l'apprîmes par des collègues, la maison a fait retourner les travaux sans commentaires.

*Hyspa 1931 à Berne*. Nous attirons tout spécialement l'attention de nos collègues sur le concours concernant l'affiche de cette exposition et nous reproduisons son programme in extenso dans le texte de ce numéro. Nous insistons sur le fait que nos normes y sont formellement reconnues comme valables.

Le numéro 11 de la revue: „*Kunst und Wirtschaft*“ (L'Art et la vie économique), organe officiel de l'Association allemande des artistes peintres, sculpteurs etc., nous fournit les quelques renseignements qui suivent au sujet du *concours international pour peintures murales, organisé par le Musée de Los Angeles*.

Le jury était composé de deux peintres et d'un écrivain d'art. Sur les 173 travaux qui furent présentés, 55 provenaient d'Amérique, 7 d'Allemagne, 7 d'Italie, 3 de France et 1 de Tchéco-Slovaquie. L'acquisition de trois d'entre eux fut recommandée; il s'agissait de 2 œuvres allemandes et d'une œuvre américaine. Parmi les mentions honorifiques, deux revenaient à la France et 13 à l'Amérique.

En ce qui concerne un autre concours international, celui du Sacré-Cœur de Barcelone, la question se pose sérieusement de savoir, si une réglementation internationale des questions relatives aux concours est recommandable. Sans cesse, en effet, des inconvénients se sont présentés, qui, malheureusement ont prêté à la critique. L'Association allemande mentionnée ci-dessus entreprendra, en tout cas, les démarches nécessaires à ce point de vue.

### *Verschiedenes – Faits divers.*

Im *Schweiz. Künstlerbund* ist der letztes Jahr aus Mangel an Mitteln nicht zur Durchführung gelangte Plan einer schweizerischen *Kunstwoche* wieder aufgenommen worden.

*Internationaler Schutz für Kultur- und Kunstschätze*. Der Leiter und Begründer des Roerich-Museums in New-York hat einen neuen Entwurf für einen Pakt zum internationalen Schutz von Kunst- und Kulturschätzen ausgearbeitet, dessen juristische Fassung auf das geltende Völkerrecht zurückgeht. In Anbetracht der Tatsache, daß weder Völkerbund noch Kellogg-pakt jemals einen Krieg ganz unmöglich machen, behält das Problem des wirksamen Schutzes der Schätze der Wissenschaft und Kunst auch für die kommenden Zeiten seine volle Bedeutung. In den wesentlichen Bestimmungen lehnt sich der Entwurf an die Genfer-Konvention (1864) über die Verbesserung der Lage der Kriegerverwundeten an.

*Die Kunstdenkmäler des Kantons Zürich*. Die Gesellschaft für Erhaltung schweizerischer Kunstdenkmäler hat sich jetzt das Werk der Aufnahme der Kunstdenkmäler im Kanton Zürich vorgenommen, nachdem die Kantone Unterwalden, Schwyz, Zug und Basel in dieser Sache bereits vorangegangen. Die Notwendigkeiten des immer noch anwachsenden Verkehrs

apporter es avec eux, que les constructions plus anciennes, parfois même de haute qualité, soient préservées. Il faudrait que de nombreuses églises et constructions profanes dans le pays soient dans leur état d'origine, au moins en apparence. En outre, il y a dans les églises, ainsi que dans les collections publiques et privées de la ville et de la campagne, un grand nombre d'œuvres d'art, qui, malheureusement, passent presque inaperçues ou sont même tout à fait inconnues, bien qu'elles méritassent certainement de retenir l'attention des amis des Beaux-Arts.

Les autorités cantonales, comme les autorités communales ont assuré, d'ores et déjà, leur collaboration effective et leur appui. Un „comité pour l'inventarisation des monuments artistiques et architecturaux“ s'est constitué sous la présidence de Monsieur le professeur Dr. Conrad Escher et de Monsieur le professeur Dr. Fr. Hegi. Le comité en question sollicitera la collaboration des communes, celle des corporations et des particuliers. A-t-on pensé également à l'appui précieux que les artistes eux-mêmes pourraient prêter en cette occurrence ?

Monsieur Aldo Patocchi, notre collègue de la section tessinoise a publié récemment sous le titre : „Calend' Aprile“ un ouvrage fort intéressant qui se compose d'une série de gravures sur bois. Cet ouvrage qui dégage un charme tout spécial et tout personnel sera accueilli partout, nous en sommes certains, avec le plus grand intérêt et la plus grande sympathie.

Die kantonalen und städtischen Behörden haben ihren Beistand zugesichert. Ein „Ausschuß für die Aufnahme der Kunst- und Baudenkmäler“ hat sich unter der Führung der Herren Professoren Konrad Escher und Dr. Fr. Hegi gebildet, welcher die Mitarbeit der Gemeinden, der Vereinigungen und der Privaten anfordert. — Hat man auch an die wertvolle Mitwirkung, welche die Künstler der Sache leihen könnten, gedacht ?

Unter dem Titel „Calend' Aprile“ hat unser Kollege Aldo Patocchi von der Sektion Tessin ein Werklein mit einer Reihe von Holzschnitten herausgegeben, welches ohne Zweifel, wegen des sehr persönlichen Reizes der von ihm ausgeht, überall mit großer Sympathie aufgenommen werden wird.

*Associaton des Artistes suisses.* Derechef, on envisage l'organisation d'une *Semaine suisse* des Beaux-Arts. L'insuffisance des moyens financiers en avait empêché l'exécution l'année passée.

*Protection internationale des biens artistiques et culturels.* Le directeur-fondateur du musée Roerich à New-York, professeur N. Roerich a élaboré un nouveau projet de traité réciproque entre les différentes nations pour la protection internationale des œuvres artistiques et des manifestations de la culture des peuples, dont la forme juridique découle du droit international encore en vigueur. En tenant compte du fait, que ni la Société des nations, ni le pacte Kellog, ne sauraient rendre la guerre absolument impossible, le problème d'une protection efficace de toutes les manifestations de l'art, conserve sa signification intégrale, pour l'avenir également.

Dans ses articles principaux ce projet se rapproche sensiblement de la Convention de Genève de 1864 concernant l'amélioration du sort des blessés de guerre.

*Les monuments artistiques du canton de Zurich.* La Société pour la conservation des monuments artistiques de la Suisse se propose actuellement d'effectuer le dénombrement artistiques du canton de Zurich. C'est ce qui vient d'être fait dans les cantons d'Unterwald, de Schwyz, de Zoug et de Bâle. Les nécessités d'un trafic toujours plus intense, exigent que certaines constructions de haute valeur soient malheureusement sacrifiées. De nombreuses églises, ainsi qu'une quantité d'autres constructions artistiques devraient être conservées soigneusement dans leur état actuel du moins par l'image. En outre, on rencontre dans les églises, dans les collections artistiques privées ou publiques, en ville, comme à la campagne, une foule de peintures, de sculptures, d'œuvres d'art appliqué, qui, malheureusement passent presque inaperçues ou sont même tout à fait inconnues, bien qu'elles méritassent certainement de retenir l'attention des amis des Beaux-Arts.

Les autorités cantonales, comme les autorités communales ont assuré, d'ores et déjà, leur collaboration effective et leur appui. Un „comité pour l'inventarisation des monuments artistiques et architecturaux“ s'est constitué sous la présidence de Monsieur le professeur Dr. Conrad Escher et de Monsieur le professeur Dr. Fr. Hegi. Le comité en question sollicitera la collaboration des communes, celle des corporations et des particuliers. A-t-on pensé également à l'appui précieux que les artistes eux-mêmes pourraient prêter en cette occurrence ?

Monsieur Aldo Patocchi, notre collègue de la section tessinoise a publié récemment sous le titre : „Calend' Aprile“ un ouvrage fort intéressant qui se compose d'une série de gravures sur bois. Cet ouvrage qui dégage un charme tout spécial et tout personnel sera accueilli partout, nous en sommes certains, avec le plus grand intérêt et la plus grande sympathie.